Et un pli amer se dessina sur ses lèvres.

Le comte, nous l'avons dit, n'était plus ce brillant et superbe gentilhomme dont naguère encore on recherchait l'amitié; il n'avait plus rien de ce don Juan qui avait laissé derrière lui tant de victimes; il n'était plus ce beau et séduisant Maxime dont Mme de Broguière s'était follement éprise et qui avait fait rêver tant de jeunes filles. Il avait beaucoup maigri, ses cheveux commençaient à grisonner sur les tempes et quelques fils blancs apparaissaient dans sa barbe noire; des rides précoces se montraient sur son front et au coin de ses yeux caves. Il ne se tenait plus aussi droit; son attitude n'avait plus la même assurance, la même fierté, son regard était vague, souvent perdu. En moins d'une année, il avait franchi les limites de la jeunesse; déjà il était vieux.

Et quand il ne s'était pas grisé d'absinthe ou d'autres liqueurs fortes, le malheureux avait conscience de son abaissement, de sa dégradation, de sa ruine.

Alors, s'il se plaçait devant un miroir, il tressaillait dans tout son être, hésitait à se reconnaître, et d'une voix sourde, les lèvres crispées, il murmurait:

—Voilà ce qu'elle a fait de moi! Oh! Flora! Flora!

Toutefois, il était resté très soigneux de sa personne et avait toujours des prétentions à l'élégance; il n'avait pas cessé de s'habiller avec goût, avec recherche et à la dernière mode. Il cherchait, autant qu'il le pouvait, à dissimuler les ravages causés par ses passions.

Il procéda à sa toilette et y mit un soin minutieux; il alla jusqu'à enlever de sa barbe quelques poils blancs qui s'obstinaient à ne pas vouloir se cacher dans la masse. Il voulait encore être beau; il allait voir Flora!

Après s'être regardé dans une glace, il sortit satisfait de sa personne autant qu'il pouvait l'être.

Il prit une voiture de place et à dix heures et demie il sonnait à la porte du petit hôtel de la rue des Dames.

Ajax lui ouvrit.

Il traversa la petite cour, monta les marches du perron et pénétra dans l'antichambre où il trouva Augustine.

—Veuillez entrer dans le salon, monsieur le comte, lui dit la femme de chambre, je vais prévenir mademoiselle.

—Je viens peut-être un peu trop tôt?

—Je ne pense pas, monsieur le comte; mademoiselle est arrivée hier soir assez tard, mais elle s'est levée ce matin à huit heures.

Le comte entra dans le salon et Augustine grimpa lestement l'escalier du premier étage.

M. de Verdraine était resté debout et se demandait avec anxiété quel accueil lui allait être fait. Il sentait bien que la danseuse lui échappait; car en rentrant dans sa maison des Batignolles elle lui avait fait comprendre que tout devait être fini entre eux. Mais il connaissait les qualités du cœur de la jeune fille, sa générosité, et il s'accrochait énergiquement à un espoir.

Elle est froide, fantasque, absolue, impérieuse, se disait-il; mais elle est bonne, mais elle a du cœur; sa cruauté n'est pas réelle. Non, après tout ce que j'ai fait pour elle, il est impossible qu'elle ne me prenne pas en pitié.

Mais, reprenait-il, si elle reste sourde, insensible à mes supplications, si elle me repousse, si réellement elle veut que tout soit fini entre nous..... Oh! alors, alors!.... A mon tour j'aurai le droit de parler haut; il faudra qu'elle me rende compte de sa conduite envers moi; elle a été monstrueuse, elle a été infâme, sa conduite, si c'est une comédie qu'elle a jouée. Mais pourquoi, dans quel but? J'ai été au devant de tous ses désirs, je lui aurais donné mon sang, je lui aurais donné ma vie!.... Quelle a été la récompense de mes soins, de mon dévouement, je pourrais dire de mes faiblesses, de mes lâchetés? Elle m'a fait souffrir comme jamais homme n'a souffert, elle m'a martyrisé comme si elle y eût trouvé son plaisir..... Et moi je l'aimais, je l'adorais et..... fou que je suis, je l'aime encore! Oh! cet amour, c'est un poison distillé par son sourire et que ses yeux ont versé dans mon cœur.

Voyons, est-ce qu'une femme a le droit de briser ainsi la vie d'un homme, de le tuer!....

Le comte en était là de ses lugubres réflexions, lorsque la porte du salon s'ouvrit sans bruit et livra passage à la Papillonne, vêtue d'un de ses délicieux peignoirs du matin qui la rendaient si séduisante et rehaussaient encore l'éclat de sa merveilleuse beauté.

Le cœur du comte se mit à battre avec violence et il resta un instant comme ébloui.

Flora avait l'air fatiguée; elle était pâle, très émue; mais sa pâleur et son émotion et une douce mélancolie répandue sur ses traits ajoutaient quelque chose d'indéfinissable à sa grâce naturelle, à la langueur de son regard, au charme de toute sa personne.

Le comte marcha vers elle, la main tendue; mais elle n'avança point la sienne, et il s'arrêta saisi d'un tremblement nerveux.

—Monsieur de Verdraine, dit-elle, en lui indiquant un siège, veuillez vous asseoir.

Il obéit et elle s'assit à son tour en face de lui, à quelque distance.

Pendant un instant ils restèrent silencieux; ils se regardaient elle triste, lui frémissant, inquiet, agité.

Enfin, le comte rompit le silence.

—Flora, dit il d'une voix mal assurée, je m'attendais un peu à la froideur de votre accueil; et pourtant j'espérais, oui j'espérais, et permettez-moi de vous le dire, j'espère encore que vous aurez un bon mouvement.

—Je ne sais pas ce que vous entendez par un bon mouvement, répondit-elle, et je ne vois point ce que je puis faire aujourd'hui pour vous. Vous êtes à plaindre, monsieur le comte, et je vous plains sincèrement.

—C'est déjà quelque chose, fit-il amèrement; mais ce n'est pas assez. Aujourd'hui, enfin, vous trouvez que je suis à plaindre et vous me plaignez; certes, plus que tout autre vous en avez le droit; mais croyez-vous que cela puisse me suffire? Flora, Flora, je vous aime!

—De grâce, monsieur le comte, ne me parlez plus de cet amour que j'ai eu le malheur de vous inspirer.

—Mais de quoi donc puis-je vous parler, si ce n'est de mon amour?

—De choses que je pourrai écouter et entendre, monsieur le comte, et sur lesquelles je pourrai vous répondre. Cette heure est grave et solennelle, monsieur le comte, car je vous reçois pour la dernière fois, car nous ne devons plus nous revoir.

—Flora!

—Laissez-moi continuer, je vous prie; je n'ai pas voulu éviter cette dernière entrevue; je l'ai désirée, au contraire, car une explication entre nous est devenue nécessaire, et, vous voyez, c'est moi qui la réclame ou plutôt qui la provoque. Après cela, monsieur de Verdraine, tout sera fini entre nous et vous comprendrez, je l'espère, que vous ne devrez plus chercher à me revoir.

Un éclair livide sillonna le regard du comte.

—Ah! répliqua-t-il sourdement, si vous espérez cela, vous vous trompez; vous ne vous débarrassez pas de moi comme un enfant se débarrasse d'un jouet dont il ne veut plus et qu'il a brisé. Oh! je sais bien que je n'ai pas été autre chose qu'un jouet dans vos mains; mais vous ne m'avez pas encore complètement brisé. Assez longtemps vous m'avez tenu courbé, écrasé à vos pieds; je me redresse et vous crie: Prenez garde! La bêtise de l'homme a ses limites; maintenant vous allez avoir un compte à régler avec l'esclave révolté!

Elle le regarda fixement, avec dédain, mais aussi avec une expression de tristesse profonde.

—Monsieur le comte, dit-elle, croyez-moi, vos menaces sont inutiles et vous pouvez m'en faire grâce. Vous dites que vous n'avez été qu'un jouet dans mes mains; mais il ne fallait pas vous mettre dans mes mains; si je vous ai tenu courbé à mes pieds, si vous avez été mon esclave, c'est que vous l'avez voulu; je ne vous tenais pas avec une chaîne, vous pouviez facilement vous échapper de mes mains.

Et, d'ailleurs, est-ce moi qui suis allée vous chercher ou vous qui êtes venu me trouver? Vous vouliez faire de moi votre maîtresse.... rendez-moi au moins cette justice que j'ai essayé de vous décourager en vous montrant les difficultés de votre entreprise et ses côtés dangereux; je ne vous promettais rien, monsieur de Verdraine, rien, et vous saviez tout ce que vous pouviez perdre; malgré cela vous ne vous êtes pas arrêté, vous avez engagé la partie. Vous avez joué, monsieur le comte, et vous avez perdu.

—Oh! pas encore, murmura-t-il.

—Si vous n'avez pas oublié nos conventions, reprit la danseuse, vous vous souvenez que je vous ai dit: "—Le jour où je rentrerai dans ma petite maison des Batignolles tout sera fini entre nous...." Toute chose a une fin, monsieur de Verdraine; la situation difficile et fausse dans laquelle nous nous trouvions l'un et l'autre ne pouvait durer éternellement.

Un événement grave, monsieur le comte, m'a fait quitter brusquement l'hôtel de l'avenue du Bois-de-Boulogne, et vous avez dû comprendre que je reprenais ma liberté pleine et entière en vous rendant la vôtre.

—Oui, répondit-il d'un ton farouche, j'ai compris cela et encore autre chose.

—Et encore autre chose? répéta la jeune femme; que voulez-vous dire, monsieur?

—Je veux dire que vous me saviez ruiné; je ne pouvais plus jeter pour vous l'or à pleines mains, le moment d'une rupture brutale était venu. C'est ainsi qu'agissent toutes les filles: quand elles n'ont plus rien à attendre d'un côté, elles se tournent d'un autre. Flora la Papillonne n'est pas aussi désintéressée qu'elle voudrait le faire croire; comme la Margot des *Filles de Marbre*, elle aime l'argent, elle n'aime que l'argent; vous êtes une fille de marbre, Flora.

La danseuse avait pâli sous l'outrage; mais résolue à rester calme, elle imposa silence à son indignation et dit tranquillement:

—Continuez, monsieur le comte, continuez.

—Le jour où vous avez appris que mes créanciers me poursuivaient avec un acharnement féroce et que toutes mes propriétés allaient être vendues, vous n'avez plus été la même avec moi, votre froideur habituelle s'est accentuée, est devenue du dédain, quelque chose comme du mépris. Je me suis plaint, vous m'avez ri au nez. Oh! vous savez rire, Flora, mais vous ne riez pas toujours.

—Je ne ris pas en ce moment, monsieur.

—Non, car comme vous le disiez tout à l'heure, l'heure est grave et solennelle. Vous voulez bien que je continue, n'est-ce pas?

—Je vous en prie.

—Un jour, tout à coup, sans m'avoir prévenu, sans que j'aie pu soupçonner vos intentions, vous m'avez fermé votre porte. Vos domestiques zélés, façonnés par vous, me répondaient: Mademoiselle est fatiguée, mademoiselle est indisposée ou mademoiselle est sortie, un jour une chose, le lendemain une autre. Vous n'étiez ni fatiguée, ni indisposée; mais vous sortiez souvent, tous les jours. Où alliez-vous? Oh! pas à votre théâtre. Vous alliez à des rendez-vous.

—C'est vrai.

—Ainsi, vous l'avouez!

—Mon Dieu, oui. N'ai-je pas toujours été maîtresse de mes actions?

Le comte tortilla sa moustache avec une sorte de rage.

—Cependant, reprit-il au bout d'un instant et avec un calme apparent, vous vous occupiez, entre temps, de la vente des chevaux, des voitures, des bijoux et du luxueux mobilier que je vous avais donnés.

—C'est encore vrai, monsieur le comte, et c'était mon droit, puisque ce que vous m'aviez donné m'appartenait. Résolue à quitter l'hôtel pour revenir ici, pouvais-je faire autrement que de vendre? D'ailleurs une occasion m'était offerte de faire un placement avantageux, très avantageux du produit de cette vente.

—Ah! vous voyez bien que vous êtes une femme d'argent!

—Mais, répliqua-t-elle vivement, je n'ai jamais dit que je n'aimais pas l'argent, ni voulu le faire croire; et je conviens franchement que je suis devenue très intéressée. Ah! l'argent, monsieur le comte, je sais ce qu'il vaut et je sais également ce que l'on en peut faire. J'ai parfois des inquiétudes, je me dis que ma fortune peut changer, que je ne dois pas trop compter sur mes jambes; que voulez-vous, je pense à l'avenir, moi.

Le comte eut un sourire singulier.

—Enfin, dit-il, tout a été vendu aux enchères, et vous devez être satisfaite.

—Sans doute.

—Savez-vous quel a été le produit de la vente?

—Pas encore.

—Eh bien, je puis vous le dire.

—Si vous voulez, monsieur le comte.

—Le chiffre total s'est élevé à quatre cent dix mille francs.

—En vérité! Eh bien! j'en suis ravie!

—En admettant que les frais se montent à dix mille francs, il vous restera net quatre cent mille francs; vous avez fait là une excellente opération.

—Je n'espérais pas réaliser une aussi forte somme.

—Vous la devez à la publicité des journaux et, plus encore, à l'enthousiasme de vos admirateurs; les Anglais, les Américains, les Hollandais, et jusqu'aux Russes, se sont disputé les moindres bibelots. Un grand nombre d'objets ont été adjugés à un prix fort au dessus de celui que je les avais achetés; certains meubles ont été vendus le double de leur valeur réelle; un tableau que j'avais payé quatre mille francs a été acheté vingt mille.

Cela se comprend: des objets ayant appartenu à Flora la Papillonne, la célèbre danseuse! Cela se comprend, et cela prouve en même temps qu'il y a avec moi un grand nombre de niais et d'imbéciles.

Niais et imbécile je l'ai été et ne veux plus l'être.

Ah! ah! continua-t-il avec ironie, vous avez assez joué la comédie, Flora; il nous faut voir maintenant si vous réussirez aussi bien dans le drame. Vous avez parlé d'un événement grave; dites-moi donc un peu quel est cet événement grave.

Ah! vous ne répondez pas, vous êtes embarrassée.... Pourtant, vous vous disiez prête à une explication; est-ce donc ainsi que vous entendez vous expliquer? Voyons, pourquoi avez-vous quitté Paris subitement? Où êtes-vous allée? Qu'avez-vous fait pendant cette absence de dix jours?

—Je trouve vos questions fort indiscrètes, monsieur de Verdraine, d'autant plus que vous n'avez pas le droit de me les adresser; cependant j'y répondrai; oui, je vous dirai tout à l'heure pourquoi j'ai quitté Paris subitement et ce que j'ai fait pendant mon absence.

—Pourquoi ne le dites-vous pas tout de suite?

—Parce que je tiens à vous laisser parler.

—Oh! je ne suis pas dupe de votre feinte tranquillité; j'ai compris, j'ai deviné.

—Qu'avez-vous compris, deviné?

—Flora, vous avez un amant!

Elle haussa les épaules et répondit froidement:

—Vous êtes fou!

—Alors jurez-moi que vous n'avez pas accordé à un autre ce que vous m'avez refusé.

—Je n'ai pas à faire un serment inutile. Pourquoi aurais-je pris un amant? Ne suis-je pas comme vous l'avez dit tout à l'heure, une fille de marbre?

—La fille de marbre ne se donne pas, elle se vend!

Les yeux de la jeune femme s'enflammèrent.

—Monsieur de Verdraine, dit-elle, ayant peine à se contenir, voilà la deuxième fois que vous m'insultez!

Il répliqua avec aigreur:

—Votre conduite infâme envers moi m'autorise à vous dire les choses les plus dures! Regardez-moi, Flora, regardez-moi; voyez ce que vous avez fait du comte Maxime de Verdraine; contemplez votre œuvre.... Si vous n'êtes pas une fille vénale, une fille sans cœur, une misérable, prouvez-le donc! Je me suis ruiné pour vous, je n'ai plus rien, et vous osez me dire que tout est fini entre nous! Non, non, tout n'est pas fini. Vous avez fait de moi un désespéré, vous n'avez plus le droit de me repousser comme un chien galeux.

Ecoutez, Flora, malgré tout, je vous aime toujours avec fureur; que dis-je, je vous aime plus encore aujourd'hui que je ne vous aimais quand je pouvais satisfaire tous vos caprices, toutes vos fantaisies.... Que vous le vouliez ou non, nous sommes liés l'un à l'autre comme l'arbre et le lierre; vous êtes mon bien, vous m'appartenez, et notre destinée doit être la même.

Ces paroles et plus encore l'expression de la physionomie du comte, firent tressaillir la jeune femme.

—Avant de venir ici, continua-t-il en se levant, j'ai fait un serment: j'ai juré que vous vous donneriez à moi ou que..

—Pourquoi vous arrêter? achevez donc!

—Ou que je vous tuerais! prononça-t-il d'une voix creuse.

—Allons donc, fit-elle avec un mouvement de tête dédaigneux; si vous croyez pouvoir m'effrayer, vous me connaissez mal, monsieur de Verdraine.

Flora, voulez-vous être à moi?

—Jamais!

—Encore une fois, Flora, voulez-vous être à moi?

—Je vous hais, vous me faites horreur!

Il pâlit affreusement et un tremblement nerveux le secoua de la tête aux pieds.

Il reprit sourdement:

—Toute chose a une fin, avez-vous dit; eh bien, pour vous et pour moi, tout est fini; nous allons mourir, vous la première, moi après.... Nous sommes liés l'un à l'autre comme l'arbre et le lierre.. Flora, je ne t'ai pas possédée sur la terre, je t'emporte dans l'éternité!......

Son visage avait pris une expression effrayante, et il avait de la folie dans ses yeux injectés de sang, aux éclairs fauves.

D'un mouvement brusque, rapide, il tira de sa poche un revolver chargé et armé et fit un pas en avant.

Une détonation retentit.

Presque aussitôt, la porte du salon s'ouvrit avec violence, la femme de chambre et le valet de pied parurent, pâles, tremblants, saisis d'épouvante.

XX

LES DERNIÈRES PAROLES.

Flora était debout, la tête enveloppée encore d'un nuage de fumée.

La balle ne l'avait pas atteinte.

—M. le comte jouait avec un pistolet, dit-elle aux domestiques; et un coup est parti; heureusement, il ne s'est pas blessé. Vous pouvez vous retirer.

Ils disparurent.

Alors la jeune femme dit au comte:

—Vous venez de voir, monsieur de Verdraine, que je n'ai pas peur de la mort et qu'un revolver dans la main d'un insensé ne me fait pas trembler. Vous pouviez me tuer, pourtant, et si vous m'aviez tuée, monsieur, vous ne savez pas combien eût été grand votre crime.

Mais, continua-t-elle en se dressant en face du misérable, les yeux étincelants, terribles, c'eût été trop d'assassiner la sœur cadette après avoir tué la sœur aînée! Dieu ne l'a pas voulu, parce qu'il sait qu'après une œuvre de vengeance j'en ai une autre à accomplir.

Monsieur le comte Maxime de Verdraine, poursuivit-elle d'une voix frémissante; Flora la Papillonne, Flora la danseuse se nomme Mercédès d'Argélias. Souvenez-vous de Madrid, souvenez-vous de la comédienne Elvire... Elle s'appelait Dolorès d'Argélias, c'était ma sœur! Mercédès a vengé Dolorès! Comprenez-vous, maintenant, monsieur le comte Maxime de Verdraine, comprenez-vous!

Il la regardait comme s'il n'eût pas compris, ouvrant de grands yeux stupides. Cependant, sa figure se décomposait visiblement. Enfin, il laissa échapper un cri rauque, et, le regard toujours fixé sur la vengeresse, il se recula lentement jusqu'au fond de la pièce, où il resta, adossé à la muraille.

Le revolver échappé de sa main était tombé sur le tapis. Du pied, Flora le lança dans un coin, sous un meuble.

Tenant le comte pantelant, écrasé sous son regard de feu, elle reprit:

—J'ai vengé Dolorès d'Argélias, j'ai vengé ma sœur! Ces seuls mots vous expliquent ma conduite, monsieur de Verdraine.... Mais c'est Dieu lui-même qui vous a châtié, je n'ai été que son instrument. J'ai vengé ma sœur et en même temps toutes vos autres victimes.

Savez-vous ce qu'est devenue Dolorès, votre victime de Madrid? Non, vous ne le savez pas, car lorsque vous étiez passé, vous ne regardiez jamais en arrière; vous ne le savez pas, mais je le sais, moi, et je vais vous l'apprendre. Elle allait être mère...... oh! cela vous ne l'ignorez pas,—elle vous l'avait dit,—elle allait être mère, et, désespérée, ne voulant pas vivre avec son déshonneur, sa honte, elle s'est suicidée, tuant du même coup elle et son enfant! Voilà ce que vous avait fait de Dolorès d'Argélias, monsieur de Verdraine.

Avant qu'elle n'eût le malheur de vous trouver sur son chemin, elle était honnête, sage et pure; l'avenir souriait à sa jeunesse; elle avait toutes les espérances elle avait toutes les joies de la vie. Vous êtes venu et vous avez brisé, détruit tout cela. Hélas! elle était belle, trop belle; elle a excité vos convoitises brutales, vos appétits sensuels; il vous fallait cette proie, cette nouvelle victime à sacrifier à vos vices.

Elle était sage, elle ne voulait pas vous écouter, elle refusait d'entendre vos paroles empoisonnées, elle résistait à vos séductions. Alors, qu'avez-vous fait? Vous avez employé des moyens lâches, odieux, criminels, pour vous emparer comme un voleur de ce qu'on ne voulait pas vous donner. Profitant d'un sommeil causé par un narcotique, vous avez honteusement souillé, déshonoré Dolorès d'Argélias.

Le comte essaya de protester.

—Ne niez pas, monsieur, ne niez pas! s'écria la jeune femme avec emportement, ce qui s'est passé, je le sais, je sais tout. Avant d'allumer le charbon qui allait la tuer, Dolorès a écrit le récit de son malheur; j'ai cette lettre, qui n'est qu'un long cri de douleur et de désespoir; je l'ai précieusement conservée et je l'ai lue tant de fois que je la sais par cœur.

Ce que vous avez fait, monsieur le comte Maxime de Verdraine, en France, comme en Espagne, cela s'appelle un viol, et partout ce crime est sévèrement puni par les lois.

Par de belles promesses, vous parvîntes à calmer la colère et la douleur de Dolorès et elle vous pardonna. Oh! les magnifiques promesses vous étaient faciles; elles ne coûtent guère à ceux qui ne les veulent pas tenir.

Quelques mois s'écoulèrent; vous saviez qu'un enfant, fruit de votre infamie, allait naître; mais qu'était-ce que cela pour vous, habitué à voir les larmes, à entendre les cris de désespoir de vos victimes? Rien. Vous vous êtes dit: A une autre, maintenant. Et, sans vous demander ce qui arriverait, sans vous inquiéter du sort réservé à la pauvre Dolorès et à son enfant, vous vous êtes enfui de Madrid comme un lâche, comme un misérable!

Lâche, monsieur de Verdraine, lâche et misérable, vous l'avez toujours été.

Le comte fit entendre un gémissement sourd et se courba, écrasé.

—Voilà, monsieur de Verdraine, voilà ce que vous avez fait à Madrid, continua la danseuse, et vous auriez voulu que de pareils crimes restassent impunis!.... Allons donc, est-ce que c'était possible? Les cris de douleur de la malheureuse Dolorès, agonisante, sont montés jusqu'à Dieu et Dieu a répondu: Pauvre fille, tu seras vengée!

L'une après l'autre, toutes vos victimes vous ont maudit, monsieur de Verdraine, et le ciel à son tour vous a maudit!

J'ai vengé ma sœur. Dolorès d'Argélias est vengée!... Mais, je tiens à le répéter encore, je ne suis pas allée vous chercher, c'est vous qui êtes venu vous livrer à ma vengeance. La main de Dieu était sur vous, c'est elle qui vous a poussé vers moi.

Vous êtes ruiné, vous ne possédez plus rien; c'est ce que je voulais! J'ai brisé votre volonté, je vous ai fait connaître toutes les tortures; je vous ai tenu sous un joug de fer; je vous ai aplati, écrasé, je le voulais! Je vous ai vu vous abaisser, perdre toute dignité, vous avilir, vous vautrer dans la fange, tomber dans l'abrutissement, j'étais satisfaite! En vous voyant souffrir, vieillir avant l'âge, je pensais à ma sœur et j'étais contente!

Vous étiez riche, vous êtes pauvre! Vous étiez un homme, vous n'êtes plus rien! J'ai voulu cela, je l'ai voulu!....

Maintenant tout est fini pour vous, vous ne pourrez plus faire de nouvelles victimes!

Et si j'ai été sans pitié pour vous, c'est que vous aviez été sans pitié pour les autres.

Cependant quand j'appris que vous étiez père de deux enfants et que vous aviez lâchement abandonné votre femme et vos fils, comme vous aviez abandonné Dolorès, je me sentis troublée, épouvantée de l'œuvre terrible que j'accomplissais. Si, alors, vous aviez eu des regrets de votre indigne conduite, si seulement vous aviez pensé à votre femme et à vos enfants, vous m'auriez désarmée et je me serais arrêtée; oui, je n'aurais pas poursuivi mon œuvre de vengeance; pour épargner les innocents, j'aurais cessé de frapper le coupable.

Hélas! non seulement vous n'aviez aucun regret du passé, mais pas même une pensée pour votre malheureuse femme et vos pauvres enfants! Et pourquoi cette horrible indifférence, cette absence des sentiments les plus naturels, cet oubli des devoirs imposés à l'homme, cette insensibilité monstrueuse que n'ont pas les bêtes les plus cruelles? C'est que toujours vous avez été dominé par vos passions épouvantables, et que toujours vous leur avez tout sacrifié! C'est que dans votre cœur et dans votre âme, tout est mauvais!

Est-ce que je pouvais avoir pitié de vous? Non, non, non!.... Je me trouvais en face d'une espèce de monstre, j'ai été impitoyable, mon œuvre de vengeance s'est accomplie.

Et vous n'avez rien vu, rien compris, rien deviné.... Aveuglé par votre passion, étourdi, éperdu, vous n'avez pas senti que je vous poussais vers un abîme. Rien ne vous a dit que je vous méprisais, vous haïssais, que vous me faisiez horreur!.... Rien ne vous a averti que vous étiez sous une main vengeresse! Don Juan ne s'est pas souvenu de la statue du commandeur!

Le misérable n'avait plus figure humaine; il restait la tête inclinée sur sa poitrine, n'osant plus lever les yeux, et tremblait de tous ses membres.

La jeune femme le contempla un instant avec une froide pitié et reprit:

—Voilà ce que j'avais à vous dire, monsieur de Verdraine, voilà les explications que j'ai cru devoir vous donner. C'est à vous à parler maintenant, je vous écoute!

—Vous m'épouvantez! prononça-t-il d'une voix brisée.

—Je comprends l'effet que mes paroles ont produit sur vous, monsieur le comte; mais ce n'est pas moi, c'est le souvenir de vos infamies qui vous épouvante. La main de Dieu s'est appesantie sur vous, reconnaissez donc que votre châtiment était mérité.

Monsieur le comte, continua-t-elle d'une voix subitement adoucie, le pardon peut être accordé aux plus grands coupables; ayez horreur de votre passé et repentez-vous.

Il releva brusquement la tête, jeta sur la danseuse un regard sombre et répondit d'un ton farouche:

—Il est trop tard!

—Non, non; il est toujours temps d'avoir des regrets et de se repentir.

—Trop tard, vous dis-je; je n'ai plus qu'une chose à faire.

—Quelle chose?

—Me tuer! répondit-il sourdement.

—Malheureux! Et votre femme et vos enfants!

Il haussa les épaules, jeta autour de lui des regards éperdus, des regards de fou, grommela en les mâchant des mots que Flora ne put entendre et sa tête retomba sur sa poitrine.

La jeune femme hocha tristement la tête.

[illegible] murmura-t-elle. Mon Dieu, j'ai dépassé le but, pardonnez-moi!

Elle resta un instant songeuse, hésitante, puis, avec une vibration dans la voix, qui trahissait son émotion, elle reprit:

—Monsieur le comte, si bas que l'on soit tombé, on peut se relever. Peut-être pourriez-vous encore être heureux.

Il eut un haut-le-corps.

—Comment? fit-il.

—Vous avez une famille! répondit-elle avec une douceur infinie.

Il la regarda avec une sorte d'effarement et un sourire étrange fit grimacer ses lèvres.

La jeune femme attendait anxieuse. Espérait-elle le réveil des sentiments paternels?

Le comte avait fait quelques pas et s'était approché d'un fauteuil sur lequel il tomba lourdement.

—Monsieur de Verdraine, reprit Flora toujours avec la même douceur, interrogez votre conscience et consultez votre cœur; est-ce que vous ne sentez pas en vous assez de force et de courage pour aller vous jeter aux pieds de la comtesse de Verdraine et lui demander au nom de vos enfants de vous pardonner.

Il ne répondit pas; mais il eut comme un mouvement d'impatience et d'irritation, et prit sa tête dans ses mains.

—Ce n'est point ce que j'attendais et espérais, murmura la danseuse.

Et elle soupira.

Il y eut un assez long silence.

—Monsieur le comte, dit Flora, vous m'avez demandé pourquoi j'avais quitté Paris brusquement, où j'étais allée, et ce que j'avais fait; je vous ai répondu que je vous le dirais. Ecoutez. Quelques heures avant mon départ, j'avais reçu une lettre d'un de mes anciens amis; cette lettre m'apprenait que Mme la comtesse de Verdraine avait été trouvée mourante sur une route, à plus de vingt lieues de Grenoble et des Bergères, et que la malheureuse jeune femme, dont les chagrins et la fatigue avaient complètement épuisé les forces, n'avait peut-être plus que quelques jours à vivre.

—En vous frappant, monsieur de Verdraine, continua la Papillonne, j'avais frappé votre femme et vos enfants, et je ne voulais pas que la comtesse mourût sans que je me fusse agenouillée devant elle. Pour cette raison et pour une autre encore, que je n'ai pas à vous faire connaître, je suis partie.

J'ai trouvé la comtesse dans un village, chez des paysans, n'ayant plus, hélas! qu'un souffle de vie. Je me suis installée à son chevet, et je l'ai soignée, en demandant à Dieu de lui conserver la vie et de me pardonner tout le mal que j'avais fait à des innocents. Pendant huit jours, je n'ai pas quitté la malade d'un instant. La danseuse était devenue sœur de charité.

Dieu a entendu mes prières et les a exaucées; la comtesse de Verdraine est maintenant hors de danger.

Le comte écoutait, mais restait impassible. Rien dans ses yeux mornes. Pas un muscle de son visage ne remuait.

La jeune femme poursuivit:

—Une nuit, la comtesse de Verdraine avait quitté les Bergères, emmenant avec elle ses enfants, et résolue à se rendre à pied en Bourgogne. Pour faire ce long et pénible voyage, la malheureuse n'avait pour toutes ressources qu'une soixantaine de francs, somme insuffisante pour prendre le chemin de fer, également insuffisante pour faire vivre la mère et les enfants. Mais elle s'était dit: "Quand je n'aurai plus un sou pour acheter du pain à mes enfants, je mendierai!

Le comte s'anima.

—Elle avait pour plus de quarante mille francs de bijoux! dit-il.

—Elle n'avait plus de bijoux, elle n'avait plus rien, répliqua Flora. Mais attendez, monsieur le comte, je vous parlerai, le moment venu, des bijoux de la comtesse de Verdraine.

Elle se mit en route, comme je viens de vous le dire, et dans la nuit du sixième jour de marche, elle fut trouvée étendue sur la route, raide, glacée, ne donnant plus signe de vie. Elle était seule. Qu'étaient devenus Georges et Edouard? La fatalité les avait séparés de leur mère; ils s'étaient perdus et avaient été trouvés, pleurant, désolés, par un cantonnier qui les avait conduits à sa demeure. Ils sont en sûreté.

La jeune femme s'arrêta, espérant que le père allait s'écrier:

—Où sont-ils?

Mais le comte resta muet.

Le cœur de la danseuse se serra douloureusement.

—Monsieur le comte, poursuivit-elle d'une voix plus forte, la comtesse de Verdraine n'a pas quitté les Bergères tranquillement, elle s'en est enfuie affolée, pour se soustraire aux violences brutales d'un homme, son implacable ennemi. Cet homme, cet ennemi devant lequel la comtesse a fui avec épouvante, c'est un misérable que vous avez appelé votre ami, c'est M. de Miray.

Le comte eut comme un mouvement de surprise.

—Allons donc! fit-il.

—Savez-vous que M. de Miray est devenu le propriétaire de votre domaine de Verdraine et de la ferme des Bergères?

—Je le sais.

—M. de Miray a été votre mauvais génie, le démon qui vous a poussé à l'oubli de tous vos devoirs et vous a perdu.

—M. de Miray est un ami sûr; mieux que personne, je sais ce qu'il a fait pour moi.

—Ah! ah! ah! ce qu'il a fait pour vous, parlons-en; s'il n'eût tenu qu'à cet ami sûr et dévoué, monsieur, à l'heure présente vous seriez à Mazas et prêt à passer en cour d'assises comme faussaire.

Le comte se dressa comme mû par un ressort.

—Quoi? s'écria-t-il, vous savez?

—Oui, je sais que vous avez fait un faux en imitant l'écriture et la signature de M. de Miray.

—J'étais autorisé par lui.

—C'est difficile à croire.

—J'avais besoin de quarante mille francs dans les quarante-huit heures, une dette d'honneur à payer; je m'adressai à M. de Miray qui me répondit qu'il n'avait pas cette somme pour le moment à mettre à ma disposition, mais que je pouvais faire un billet signé de son nom, l'escompter et qu'il le payerait lorsqu'il lui serait présenté.

—C'est fort bien. Mais pourquoi donc votre généreux ami n'a-t-il pas fait lui-même le billet?

Le comte fut frappé de l'observation.

—Il n'a pas fait lui-même le billet, continua Flora, parce qu'il voulait que vous devinssiez un faussaire. Votre excellent ami vous tendait un piège.

—Non. Comme vous le dites, il pouvait faire le billet, mais il n'a pas eu une mauvaise intention, et la preuve, c'est que le billet lui a été présenté et qu'il l'a payé.

—Ah! vous croyez cela?

—Je n'ai plus entendu parler du billet; donc, il a été payé.

—Oui, monsieur le comte, oui, il a été payé, mais pas par M. de Miray, qui a déclaré nettement qu'il était faux.

—Oh!

—C'est le moment de vous parler des bijoux de la comtesse de Verdraine. Elle les a vendus quarante mille francs à un joaillier de Grenoble, et avec le prix de ses bijoux, pour vous sauver de la prison, d'une condamnation infamante, pour que votre nom ne fût pas flétri publiquement, votre femme a retiré le faux billet des mains du banquier et l'a immédiatement brûlé à la flamme d'une bougie.

Voilà ce qu'a fait la comtesse de Verdraine, continua la jeune femme avec animation; elle ne possédait que ses bijoux et elle comptait sur la somme que leur vente produirait pour élever ses enfants; cependant elle n'a pas hésité à sacrifier cette petite fortune de ses fils pour que leur père ne fût pas flétri du nom de faussaire.

Le comte ne savait plus que dire. Il était écrasé.

Après un court silence, la Papillonne reprit:

—Je reviens à M. de Miray, monsieur le comte. Je vous ai dit que ce soi-disant ami avait été votre mauvais génie, qu'il avait tout fait pour vous perdre, qu'il avait été pour vous l'homme fatal; le croyez-vous, maintenant?

Le comte resta silencieux, mais son regard eut un éclair livide.

—Et pourquoi, feignant l'amitié, cet homme vous haïssait-il? Pourquoi ce rôle odieux qu'il a joué près de vous, vous flattant, vous caressant pour vous mieux mordre? Pourtant il n'avait pas à se venger de vous, lui. Un autre sentiment le faisait agir: il voulait vous prendre votre femme!

—Que dites-vous?

—Il voulait vous prendre votre femme! répéta lentement la danseuse et en appuyant sur les mots.

—Qui vous a dit cela? exclama le comte, blêmissant.

—Mme la comtesse de Verdraine elle-même.

—Le lâche, le lâche! murmura le comte les lèvres crispées.

—Enfin, j'ai touché un endroit sensible, pensa la jeune femme.

Elle reprit:

—Et pourquoi M. de Miray est-il devenu l'ennemi mortel de la comtesse de Verdraine?

—Oui, pourquoi, pourquoi?

—Parce que la comtesse de Verdraine, qui est une honnête femme, fidèle à ses devoirs, n'a pas voulu être sa maîtresse; parce que la comtesse de Verdraine a jeté à la face de M. de Miray le mépris, l'horreur et le dégoût qu'il lui inspirait.

Je vous le répète, votre femme s'est enfuie des Bergères pour échapper à son ennemi, pour ne pas tomber dans un piège qu'elle redoutait, pour ne pas être la victime de M. de Miray. Et, loin de cet homme, la comtesse de Verdraine le redoute encore, car elle est convaincue qu'il ne cessera pas de la poursuivre de sa haine et de sa vengeance.

Hélas! elle n'a personne auprès d'elle pour la protéger et la défendre.

A peine M. de Miray avait-il acheté le domaine de Verdraine qu'il est venu dire à la comtesse: —"Soyez à moi et ce soir même, vous rentrerez triomphante au château de Verdraine où vous avez été heureuse autrefois."

Oui, monsieur le comte, M. de Miray a osé proposer à la comtesse de Verdraine de rentrer la honte au front dans ce château de vos ancêtres où elle a connu, respecté et vénéré, le marquis de Verdraine et la baronne de Bressac; dans ce château, où elle a été la châtelaine aimée et honorée.

Oh! sachez-le, M. de Miray ne désire posséder votre femme maintenant que parce qu'il veut son déshonneur public; il voudrait la traîner dans la boue. Voilà la vengeance qu'il rêve.

Déshonorer la mère de vos enfants, attacher un stigmate de honte au front de vos fils, flétrir à jamais le nom de Verdraine, voilà le but que poursuit ce misérable dans sa haine féroce.

—Assez, assez! s'écria le comte affolé.

—Oui, n'est-ce pas, c'est assez. Heureusement la comtesse Paule aime ses enfants et en est adorée. Elle n'a plus qu'une chose à leur conserver, l'honneur, et elle ne faillira pas à cette noble tâche.

Le comte fit deux pas vers Flora, les yeux étincelants, convulsivement agités.

—Voyons, demanda-t-il, pourquoi me dites vous tout cela, pourquoi, pourquoi?

—Pour que vous sentiez si c'est encore le sang de vos ancêtres qui coule dans vos veines, répondit-elle gravement; pour essayer de vous faire rentrer en vous-même; pour remuer vos entrailles paternelles.

Il la regarda fixement, avec une expression étrange dans le regard.

—Monsieur de Verdraine, poursuivit-elle, vous êtes tombé, relevez-vous! Il en est temps encore rompez avec votre abominable passé, devenez un autre homme.

—Trop tard, trop tard! prononça-t-il d'une voix creuse.

—Non, vous dis-je encore une fois, non il n'est pas trop tard, si vous avez l'âme vaillante..... Retrouvez votre fierté, reprenez votre dignité, et vous verrez se rouvrir l'avenir qui vous semble fermé.

—Je suis brisé, anéanti! murmura-t-il en secouant la tête.

Il resta un moment silencieux et s'écria:

—Mais quelle femme êtes-vous donc? Etes vous un ange ou un démon?

—Hélas! répondit-elle avec un accent de tristesse profonde, je ne suis qu'une malheureuse épouvantée du mal qu'elle a fait à des innocents.

—Et moi, et moi?

—Vous, monsieur le comte, je vous le répète, je vous plains! Mais vous méritiez un châtiment. J'ai vengé Dolorès d'Argélias.

—Et je ne vous verrai plus?

—Jamais!

Le comte poussa un gémissement, et un tremblement nerveux secoua son corps tout entier.

Il enveloppa la jeune femme d'un regard ardent où passaient toutes les flammes de sa passion, et d'une voix sombre:

—Adieu, Flora, dit-il; je ne sais pas encore ce que je vais faire; mais vous saurez bientôt comment un misérable comme moi montre qu'il sait ce qu'il doit aux autres et à lui-même.

La regardant toujours, il hocha la tête, poussa un nouveau gémissement et s'élança hors du salon comme un fou en criant:

—Adieu, Flora, adieu!

La danseuse soupira, se laissa tomber sur un siège et murmura:

—Que fera-t-il?

CINQUIÈME PARTIE.

EXPIATIONS.

I

MONSIEUR L'INGÉNIEUR.

Il y a à Bellombe une voiture publique qui va tous les jours à Belley. Le messager part à six heures du matin, emmenant les voyageurs qui montent dans sa voiture à Bellombe et ceux qu'il trouve sur son passage quand il y a place à leur donner. Il est vrai que les places manquent rarement; car si la régie autorise le messager à prendre six voyageurs, il arrive assez souvent qu'il contrevient aux règlements de police et fourre dans son véhicule jusqu'à dix ou douze personnes qui y sont pressées comme des harengs dans une tonne.

Pas vu, pas pris. Allons-y tout de même.

Le messager fait dans la ville les commissions dont on l'a chargé, emplit le derrière de sa voiture de colis de toute nature, vin, huile, légumes, épiceries, tabac, comestibles, boîtes, malles, etc. Puis à quatre heures il attelle ses chevaux et se met en route pour revenir à Bellombe où il arrive généralement à sept heures.

Or, le surlendemain du jour où la Papillonne avait quitté la comtesse Paule, le messager, retour de Belley, amena à Bellombe, entre autres voyageurs, un homme d'une quarantaine d'années, à la figure joviale, portant toute sa barbe, convenablement habillé et d'assez bonnes manières, qu'il déposa avec ses deux malles à l'auberge du Cheval-Blanc.

Le voyageur demanda une chambre, en disant qu'il resterait au moins quinze jours ou trois semaines à Bellombe. La plus belle chambre de l'auberge lui fut donnée.

Quand on eut monté les malles dans la chambre, le voyageur les ouvrit devant l'aubergiste et son garçon. L'une contenait son linge et ses effets d'habillement. Les vêtements et le linge étaient neufs et un œil un peu exercé aurait pu voir facilement qu'on n'en avait pas encore fait usage.

L'autre malle contenait tout un assortiment d'objets propres à un géomètre ou à un ingénieur; la chaîne et l'équerre d'arpentage, une boîte de compas, des crayons, des règles, des équerres de plusieurs grandeurs, des encres noire, bleue et rouge, etc. Dans un carton se trouvaient des feuilles de papier à dessein et à décalquer; sur quelques feuilles il y avait de grandes lignes tracées, les unes bleues, les autres noires ou rouges, puis des lettres de distance en distance et des chiffres microscopiques.

L'aubergiste ouvrait de grands yeux ébahis.

—Mon cher monsieur, lui dit le voyageur, je me nomme Julien Forestier; je suis ingénieur au service de la Compagnie des chemins de fer économiques, et je suis envoyé de Paris à Bellombe par ma compagnie. Vous n'ignorez pas, sans doute, qu'il est question d'ouvrir dans cette contrée un chemin de fer d'intérêt local.

—Certainement, monsieur, on parle de cela depuis deux ans, et nous ne voyons toujours rien venir.

—La chose va aboutir; je suis envoyé à Bellombe pour examiner les lieux où la nouvelle ligne doit passer, où les stations pourront être établies....

A continuer.

Etat de Situation Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 31 octobre 1888.

ACTIF.

Effets immobiliers..	$197,135 49	
Bons et actions......	61,488 64	
Dette en suspens......	59,047 90	
Prêts et escomptes...	164,960 69	
Dépenses..........	4,019 46—	$486,652
Prêts sur demande..	20,172 74	
Change..........	26,018 66	
Monnaie courante et chèques sur des banques locales..	126,779 36—	172,970 76
		$659,622 94

PASSIF.

Fonds capital.......	$380,200 00	
Profits indivis......	19,573 02—	$399,773 02
Dividendes non payés.........	303 00	
Dû à des banques et des banquiers....	32,363 35	
Dû aux déposants...	227,183 57—	259,849 92
		$659,622 94

Je jure solennellement, que l'exposé qui précède est exact selon ma connaissance et ma croyance.

JAS. J. TARLETON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Fait sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1888.

EDGAR GRIMA, Notaire.

1er nov—1f

AMUSEMENTS.

Théâtre St-Charles de Bidwell.

Commençant dimanche, 13 janvier 1889.

Matinées Jeudi et Samedi.

Marie Prescott, R. D. McLean,

Secondés par leur propre troupe.

Dimanche et lundi—**Virginius.**
Mardi—**As You Like It.**
Mercredi—**Merchant of Venice.**
Matinée de Jeudi—**Ingomar.**
Jeudi soir—Double programme!
Pygmalion and Galathea,
et Taming the Shrew.
Vendredi—**A Winter Tale.**
Matinée de Samedi—**Roméo et Juliette.**
Samedi soir—**Richard III.**

Dimanche, 20 janvier.—LAVINIA SHANNON. 12 jan—

Académie de Musique de Bidwell.

Commençant dimanche, 13 janv. 1889,

Matinées mercredi et samedi.

La comédie de C. H. Hoyt's,

A BUNCH OF KEYS!

Jouée par la Frank W. Sanger's Original New York Company.

Marietta Nash dans le rôle de Teddy, et un fort personnel, nouvelle musique, costumes et danses.

Dimanche, 20 janvier—Spenser' Little Tycoon Opera Company. 12janv—

GRAND OPERA HOUSE.

La semaine commençant

DIMANCHE 13 JANVIER.

Matinées, Mercredi et samedi à 1 h. p.m.

Sixième année de la

troupe d'artistes de Arthur Rehan,

La principale troupe de comédie voyageant avec le plus récent succès obtenu au Théâtre de la **5me Avenue de Daly, à New York,** dans

NANCY & Cie.

Dimanche. 20 janvier.—**7—20—8 & Love in Harness.**

13 janv.—

ROBINSONS MUSEUM & THEATRES

La semaine commençant le 10 janvier—Salle des Curiosités—M. Leonhard qui enlève de terre un cheval avec ses dents. Le Prof. Angelo et ses oiseaux apprivoisés. Punch & Judy et des curiosités sans nombre. Théâtre No 1—Une charmante comédie. McGee & McCracken. Théâtre No 2—Clark & Buskink dans diverses chansons. 10 jan—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Eleanora M. Gohre vs Henry Gohre, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,401—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 février 1889, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et réclamations, de quelque nature que ce soit, provenant de la communauté de biens et acquets, ou autrement, appartenant au défendeur, sur tous les biens meubles et immeubles, appartenant à la communauté de biens et acquets existant entre les dites parties, demanderesse et défendeur, et plus particulièrement sur un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui en dépend, désigné par le No sept de l'îlet No neuf, qui est borné par les rues Enghein, Remparts, Port et Bourgogne, dans le Troisième District de cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, vingt-neuf pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent pieds de profondeur, conformément au plan fait par Joseph Pilié, en date du 9 février 1835 et déposé en l'étude de feu Félix de Armas, notaire, par acte de dépôt en date du 31 mars 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 janv—14, 21, 28—fév 4, 11, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de

Henry D. Ogden vs Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,056.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 25, borné par les rues Général Scott, Millaudon, Wall et Esther, désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12 et mesurant comme suit: Lots 6 et 7 chacun vingt-huit pieds [28] huit pouces [8] de face sur la rue Millaudon sur 100 pieds [100] de profondeur, et les lots 10, 11 et 12 chacun vingt-huit pieds [28] huit pouces [8] de face à la rue Général Scott sur cent pieds [100] de profondeur.

2° Six lots de terre dans le même district, dans l'îlet No 26 borné par les rues Millaudon, Clinton, Wall et Esther, désignés par les Nos 5 à 8 inclusivement et 14 et 15, et mesurant comme suit: les lots 5, 6, 7, 8, chacun, trente-huit [30'] de face à la rue Esther au cent quarante-deux pieds [142] huit pouces [8"] et six lignes [6"] de profondeur, et les lots 14 et 15, chacun, trente pieds [30] de face à la rue Wall sur cent quarante-deux pieds [142] huit pouces [8"] et six lignes [6"] de profondeur.

3° Onze lots de terre dans le même district, dans l'îlet No 254, borné par les rues Washington, Cohn, Short et Huitième, désignés par les Nos 3 à 12, inclusivement, et 24, et mesurant comme suit: lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Washington sur cent sept pieds [107] six pouces [6"] de profondeur; les lots 11 et 12 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Huitième sur cent cinquante pieds [150] de profondeur, et le lot 24, trente pieds [30] de face à la rue Cohn sur cent cinquante pieds [150] de profondeur.

Toutes ces propriétés ont été acquises par la défenderesse comme légataire universelle de la succession de Mme Anaïs Fortier, No 13,637, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 2 avril 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement vendue au plus et dernier offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir un billet avec de bonnes et solvables garanties, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de la dite vente jusqu'au paiement final et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur sera tenu de payer en argent comptant le montant des annonces, les frais du shérif et greffier, etc., se montant à peu près à cent soixante dollars et en plus déduire du montant de son enchère et payer au comptant les taxes d'Etat et municipales sur la dite propriété, se montant à peu près à deux cent ($200) dollars.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

10janv—10,16,23,26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE PAR CECI que le 11me jour de décembre 1888, un jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants, à Amelia Mull vs Fidel Aragon son mari—No 25,461 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.—Sur motion de P. C. Lasale et Thos S. Collins, avocats pour la plaignante, et en produisant dûment la preuve à l'appui de sa demande, qu'elle ait droit à l'aide demandé, la loi et les témoignages étant en faveur de la dite plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré ici le 6 décembre 1888, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Amelia Mull et contre le défendant Fidel Aragon son mari, décrétant une séparation de propriété et une dissolution des gains et acquets existant entre eux, déclarant la somme de Deux Cents Dollars comme propriété paraphernal et laissant à celle-là le contrôle de sa propriété personnelle et commerciale avec pleine autorité. Les frais devant être payés par la plaignante.

Jugement rendu le 11 décembre 1888.
Jugement signé le 15 décembre 1888.
(Signé) FRED D. KING, Juge.

En témoignage du quel j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour de janvier, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.

H. MOLAISON, Député Greffier.

4 janv—4,9,12,14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Guien.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,479—Division A—Attendu que Alphonse Victor Phillips, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Guien, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 janv—13,18,22

Succession de Er. Grey Willet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,260—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ellen Willet, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

13janv—13 18 22

Succession de Mme M. E. Frisbels, femme décédée de John ou Johann Appell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,914—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. F. Klumpp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 janv—6, 11, 15

Succession de Mme Mary Weyser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,826—Division B.—Attendu que Mme Sarah Weyser, épouse de Frédérick Blessy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Weyser décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 jan—8 13 17.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Maison confortable.

Dans le Deuxième District, No 209 rue Miro.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7 dans l'îlet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St Philippe, mesurant 36 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de 172 pieds 11 pouces et 1 ligne sur le côté le plus rapproché de la rue St-Philippe, et 159 pieds, 4 pouces et 2 1/4 lignes du côté de la rue Dumaine, et 38 pieds 3 pouces et 1 ligne de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent un cottage simple recouvert en ardoises, ayant 1 grande chambre et 2 cabinets. La bâtisse du fond a 2 grandes chambres, 1 cuisine et une chambre à l'étage supérieur, aussi une bâtisse dans la cour ayant une grande chambre à chaque étage; dans la cour, il y a divers arbres fruitiers, 1 grand hangar, citerne, puit et lieux d'aisance. Le tout d'après un plan à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant, ou la moitié comptant et la balance à un crédit de un an avec billets portant 8 pour cent d'intérêt jusqu'à paiement final, et toutes les clauses et stipulations usuelles. Les taxes d'Etat et de ville de 1888 ont été payées d'avance par le vendeur.

L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 janv—12 19 26

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Shropshire & Co vs. leurs créanciers.

Liqueurs, Vins assortis, Cidre, Sirops, Brandies, Vinaigre et Cigares assortis, Barils, Kegs, Dame-jeannes, Bouteilles, Jugs, Boîtes.

Meubles de Bureau. Coffre-fort, etc.

5 actions Smelting stock.

—Dossier No 25,150.—

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, W. I. Hodgson Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—LUNDI, 14 janvier 1889, à 10 heures et demie A. M., au local No 34 rue Tchoupitoulas, entre les rues Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" daté le 2 janvier 1889, Dossier No 25,150, dans l'affaire de Shropshire & Cie vs. leurs créanciers, il sera vendu à l'encan—

1° **Tout le contenu** du dit établissement, comprenant liqueurs, vins, cigares, meubles de bureau et matériel, le tout d'après un inventaire enregistré dans l'Honorable Cour ci-dessus.

2° **5 actions du Fonds capital** dans le Lajoya Smelting Company, de $50 chaque action, payé en plein.

Conditions—Comptant avant livraison.

4 jan—4 à 6 et 10 à date.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.

Succession de William Tucke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, dans la succession ci-dessus la propriété ci après décrite, savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'îlet borné par Felicity road et les rues Terpsichore, Prieur et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Terpsichore, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore. 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et à un étage.

Conditions: comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment même de la vente.

Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 déc—18 22 29—5 12 19 janv

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Albert Mackie vs. Robert Albrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 25,071—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Faubourg Bureyé (Duvergé), sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans cette paroisse, désignés comme lots numéros Vingt Trois et Vingt-Quatre de l'îlet numéro Trente-Sept, qui est borné par les rues Madison, Market, Jackson et Monroe, conformément à un plan dressé par A. D'Hémécourt, ingénieur civil, le dix septembre mil huit cent quarante-six, et déposé à l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro Cent Quatre-Vingt Quinze dans le Livre de Plans numéro Trois, Bis. Les dits lots mesurent, au pied français, chacun trente pieds et un pouce de face à la rue Madison sur une profondeur de cent cinquante pieds et un pouce, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies et privilèges qui y appartiennent. Acquis par le feu Robert Albrecht comme suit: Le lot numéro Vingt Trois, d'Alfred Roblot, par acte passé pardevant H. P. Caire, notaire, le 26 novembre 1856, et le lot numéro Vingt-Quatre, de la même personne, par acte passé pardevant le même notaire le 3 janvier 1857.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

2janv—2 9 16 23 30—fév2

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Fisher & Sons vs. Henry Heuchert, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,685—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, anciennement la ville de Carrollton, dans l'îlet "7 A B" sur le vieux plan de Carrollton, maintenant îlet Cinquante et un sur un nouveau plan du Septième District, borné par l'avenue Carrollton et les rues Short, Levee et First (maintenant St-Charles), et le dit lot est désigné par le numéro 16 et formé le coin des rues Short et St-Charles sur un plan fait par B. Buisson, voyer, le 4 novembre 1840, déposé à l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire, et mesure cinquante-trois pieds neuf pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent pieds à la rue Short de cent vingt huit pieds. Conformément à un plan déposé à l'étude de Charles E. Fourrier, ancien notaire. Ensemble avec toutes les améliorations sur la dite propriété et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 jan—2, 9, 16, 23, 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Honoré Cambolih.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,623—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci après décrite: à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Galvez et Miro, désigné par le numéro dix; le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face et trois lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et quatre lignes.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le numéro trente-un sur un plan de L. Bringier, voyer-général, en date du 30 avril, 1836; le dit lot mesure vingt-huit pieds six pouces de face à la rue Girod sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

19 déc—19 26—2 9 16 19 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Gasquet et Galvez, connue comme les Nos 221 et 223 rue Gasquet.

Luther F. Tower vs. Andrew T. Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,624—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, Canal et Gasquet, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées; le dit morceau ou portion de terre mesure, au pied américain, à peu près, vingt-huit pieds neuf pouces de face à la rue Gasquet, sur cent deux pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur, ensemble avec le privilège d'une allée de trois pieds six pouces de fond et de face à la rue Galvez; le dit morceau de terrain formant le coin des rues Gasquet et Galvez.

Les bâtisses de la dite propriété sont désignées par les Nos 221 et 223 rue Gasquet; No 221 formant le coin Gasquet et Galvez.

Acquis par le défendeur de John B. Cambolih, par acte devant Jules V. Charpentier, notaire, le 17 décembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

18déc—19,26—jan 2,9,16,19

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Avantageusement situées.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District,

Coin Ste. Anne et Robertson, près du Marché Tremé, une maison à double corps de logis et mansarde en briques à un étage.

No 172 rue Robertson, entre Ste. Anne et Dumaine, près du Marché Tremé, une maison de résidence en bois à un étage et mansarde.

No 100 rue Hôpital, entre Bourbon et Dauphine, une maison en briques à deux étages.

Succession de Marie Clémence Mandion, épouse de Jacques Plaisent.

No 1640—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et suivant un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 décembre 1888, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites.

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Robertson, Dumaine, Ste-Anne et Villeré,** ayant en mesure anglaise, 28 pieds 6 pouces de face à la rue **Robertson** sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le fond ayant 28 pieds 1 pouce de largeur.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, avec mansarde couverte en ardoises, divisée en quatre chambres, galerie sur les côtés, aussi une cuisine en bois à un étage, divisée en quatre chambres, citerne, waterworks, &c., portant le numéro municipal 172 **rue Robertson.**

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues **Ste-Anne, Robertson, Orléans et Villeré,** formant le coin des rues **Ste-Anne et Robertson,** mesurant 30 pieds de face rue Ste Anne sur environ 75 pieds, ou à peu près de profondeur et de face à la rue **Robertson.**

Les améliorations consistent d'une maison à double corps de logis en briques à un étage avec mansarde et composée de quatre chambres, deux petits cabinets une cuisine en bois à un étage composée de quatre chambres, deux hydrants, etc.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par **Hôpital, Bourbon, Dauphine et Ursulines,** mesurant 34 pieds de face à la rue Hôpital sur 58 pieds de profondeur, mesure française.

Les améliorations consistent d'une résidence en briques à deux étages avec mansarde, portant le numéro municipal 100 rue Hôpital, divisée en quatre chambres deux galeries fermées, formant deux appartements, un balcon et un cabinet, une cuisine en briques à deux étages, ayant cinq chambres, citerne, hydrant, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, en billets des acquéreurs, à sept pour cent d'intérêt par an du jour de vente, avec réserve d'hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété pour en garantir le paiement, les améliorations devant être assurées à leur valeur entière et les polices transférées aux vendeurs, et les acquéreurs devant payer cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite. Les taxes de 1889 devant être payées par les acquéreurs, les acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 déc—15,22,29—janv 5,12,19.

Propriété rémunérative.

No 130 rue de Chartres entre St. Louis et Toulouse, résidence et magasin en briques à deux étages.

Mme L. H. M. Colas, épouse de P. H. Bourg et al. vs Henri Colas, pour effectuer un partage.

No. 23,174.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le 13 juin 1888 et signé le 19 juin 1888 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues **Chartres, Decatur, Toulouse et St-Louis,** mesurant environ vingt-trois ou vingt-quatre pieds de face à la rue de **Chartres,** sur une profondeur de soixante neuf ou soixante dix pieds mesure américaine, en semble avec la bâtisse en briques à deux étages qui s'y trouve: avec un magasin au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, bâtisse en briques à deux étages dans le fond, avec deux chambres, lieux d'aisance, etc., portant le numéro municipal 130 de Chartres; dépendances, droits, voies et privilèges qui y appartiennent. Cette propriété a été occupée par le même locataire durant les douze dernières années, et est louée actuellement à raison de $25 par mois.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance en billets de l'acquéreur, divisée en coupons pour satisfaire les parties intéressées, payables à un et deux ans et portant huit pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente au paiement final, garantis par hypothèque, privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses de sécurité usuelles, y compris cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement de l'un quelconque des billets en partie ou en totalité.

L'acquéreur devra faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chs J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 déc—15, 22, 29—5, 12, 19 janv.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le No 100 rue Franklin.

Cottage sur la rue Gravier.

Terrains sur les rues Gravier et Miro.

Succession de William Hart—No 24,229—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 décembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° La maison en bois à deux étages No 100 rue Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Gravier, Perdido et Liberty. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Salcedo et Lopez, désigné par le No 7, formant le coin des rues Gravier et Lopez, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 3 lignes sur la rue Gravier, sur une profondeur et de face à la rue Lopez de 120 pieds.

3° Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Miro Tonti et Perdido. Les dits lots sont désignés par les Nos 28, 29, 30, 31 et 32, et mesurent comme suit: Le No 28 mesure 27 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier sur une profondeur de 130 pieds, et le lot No 29 mesure 27 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 130 pieds et face à la rue Miro, et forme le coin des rues Gravier et Miro.

Les améliorations sur ces lots comprennent un cottage en bois. Les lots Nos 30, 31 et 32 font face à la rue Miro. Le No 30 mesure 27 pieds 1 pouce 5 lignes et les Nos 31 et 32 chacun 27 pieds 1 pouce et 4 lignes. Chacun des trois lots mesure une profondeur de 151 pieds 4 pouces et 1 ligne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit d'un et deux ans, représentés par des billets d'acquéreur et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les dits billets sont garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur. L'acte hypothécaire doit contenir les clauses usuelles d'honoraires d'avocat et d'assurances. Un dépôt de 10 pour cent sera fait par les acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jas. J. Woulfe, notaire.

2 janv—2,12,19,26—2fév

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. E. Comes vs ses créanciers,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,137.

PAR VINCENT & CIE—ALEX LEVY, encanteur. Il sera vendu, VENDREDI, 18 janvier 1889, à 11 heures a. m., au No 207 rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 décembre 1888, et dans l'affaire de J. E. Comes vs ses créanciers, No 25,137.

Tout le contenu du magasin de chaussures compris le recevoir et installations.

Les comptes à recevoir peuvent être inspectés la veille du jour de la vente au magasin de chaussures de M. Comes.

Conditions—Comptant.

4 janv—4 11 18

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 7 cents.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 JANVIER 1889.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de ..	100,000......	100,000
1 Lot de ..	50,000......	50,000
1 Lot de ..	25,000......	25,000
2 Lots de..	10,000......	20,000
5 Lots de..	5,000......	25,000
25 Lots de..	1,000......	25,000
100 Lots de..	500......	50,000
200 Lots de..	300......	60,000
500 Lots de..	200......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...	$500, soit......	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit......	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à...$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous que le montant du Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits incontestables sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. [illegible]